

Annexe point 13 Assemblée Générale Nationale 23/02/2024

13. Organisation de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux 2024**A/ Organisation de la saison sportive 2024****13.1 Ristournes aux sociétés**

→ identique à 2023 :

concours de grand demi-fond :

Ristourne de 0,15 EUR/pigeon – lors d'une remise du concours, la ristourne sera réduite de 0,05 EUR/jour.

concours de fond et de grand fond :

Ristourne de 0,10 EUR/pigeon – lors d'une remise du concours, la ristourne sera réduite de 0,05 EUR/jour.

13.2 Nourriture pour les pigeons pendant le transport et sur les lieux de lâcher

→ 80% de maïs cribbs jaune complété par une variété de graines.

13.3 Etablissement d'un cahier des charges pour les organisateurs (inter)nationaux

→ Un cahier des charges a été établi pour les organisateurs belges des concours nationaux et Internationaux. Le choix de la nourriture pendant le transport et sur les lieux de lâcher sera inséré dans ce cahier des charges ainsi que les 25 gr/pigeon/jour en ce qui concerne la nourriture des pigeons pour les concours nationaux à partir de deux-jours de paniers.

13.4 Mises pour frais 2024

→ les mises pour frais restent identiques à celles de 2023.

AGEN (Bordeaux)	4,05 EUR
ARGENTON	1,90 EUR
AURILLAC	3,10 EUR
BARCELONE	5,85 EUR
BOURGES	1,90 EUR
BERGERAC	3,10 EUR
CAHORS	3,10 EUR
CHATEAUROUX	1,90 EUR
LA SOUTERRAINE	1,90 EUR
LIMOGES	3,10 EUR
MARSEILLE	4,20 EUR
MONTELIMAR	3,10 EUR
NARBONNE	4,20 EUR
POITIERS	1,90 EUR
PAU	5,85 EUR
PERPIGNAN	4,30 EUR
SANCOINS	1,90 EUR

SOUILLAC	3,10 EUR
ST.VINCENT	4,20 EUR
TULLE	3,10 EUR
VALENCE	3,10 EUR
VIERZON	1,90 EUR

13.5 Distances minimales pour les concours internationaux 2024

→ Un nouveau lieu de lâcher a été trouvé pour Saint-Vincent. A la demande de la FCF et avec l'accord de l'organisateur concerné, la distance minimale pour St Vincent sera ramenée de 710 km minimum à 705 km minimum.

Pour le reste, les distances minimales pour les concours internationaux resteront identiques.

Les pigeons de St Vincent seront lâchés en 2024 à Gaas, situé dans le prolongement de Dax (10 km à vol d'oiseau). La dénomination de ce concours sera Dax au lieu de St Vincent.

Pau	730 km minimum	730 km minimum
Agen	België volledig 700 km minimum voor de andere deelnemende landen	Toute la Belgique 700 km minimum pour les autres pays participants
Barcelona	865 km minimum	865 km minimum
Dax	705 km minimum	705 km minimum
Marseille	675 km minimum	675 km minimum
Narbonne	700 km minimum	700 km minimum
Perpignan	725 km minimum	725 km minimum

13.6 Instructions aux convoyeurs 2024

→ Suppression de la décision prise en Assemblée Générale Nationale du 20/10/2023 :
Les convoyeurs ne sont désormais plus autorisés à publier des photos ou des vidéos sur les réseaux sociaux. Ces photos et vidéos sont exclusivement destinées à leurs responsables de lâcher et aux membres du CAN.

→ A partir de 2024, les convoyeurs ne doivent plus prendre contact avec le bureau centralisateur de la RFCB afin de communiquer la météo sur le lieu de lâcher et l'heure du lâcher. L'heure de lâcher sera introduite par le responsable de lâcher par secteur afin d'être publié sur le site de la RFCB.

13.7 Critères route 2024

L'assemblée générale du 20/10/2023 a déjà approuvé de nombreuses dispositions à ajouter dans les critères route 2024 :

- Prévoir un stock d'eau suffisant dans les réservoirs d'eau sous les camions et veiller à ce que ces réservoirs soient suffisamment grands.
- les réservoirs d'eau doivent être vidés après chaque lâcher
- Les remorques doivent obligatoirement être pourvues de tabatières ou des grilles au sol. Ces grilles doivent être ouvertes pour qu'il y ait une circulation d'air dans la remorque. Les grilles doivent être dégagées avant le ramassage et avant le départ vers lieu de lâcher.
- À l'arrivée sur le lieu de lâcher, les abreuvoirs doivent être entièrement vidés, nettoyés et immédiatement remplis avec de l'eau « fraîche ».
- Les abreuvoirs et les réservoirs utilisés et remplis d'eau doivent être nettoyés régulièrement
- le programme-concours, reçu en début de la saison, doit être respecté du premier au dernier concours.
- À bord de chaque véhicule, transportant plus de 100 paniers, doivent se trouver deux personnes, à savoir le chauffeur et un soigneur affilié à la RFCB. Cette disposition ne s'applique pas en cas de lâcher automatique. Dans ce cas, une seule personne suffit à condition qu'elle dispose d'une licence de convoyeur.
- Lorsque les plombs sont coupés, les portes de lâcher doivent rester fermées.

→ Les dispositions suivantes sont encore à ajouter :

- la nourriture à donner aux pigeons durant le transport et sur le lieu de lâcher pour les concours nationaux & internationaux (voir point 13.2)
- les pigeons enlogés pour les concours nationaux à partir de 2 jours de paniers doivent recevoir 25 grammes de nourriture par pigeon et par jour
- l'instruction de la FCF, à savoir que les pigeons doivent être abreuvés avec de l'eau propre provenant du réseau de distribution d'eau potable et sans additifs (à titre exceptionnel et après approbation technique de la FCF, un additif peut toutefois être utilisé pour garantir que l'eau soit potable)

13.8 Formulaire de contrôle des premières arrivées 2024

→ identique à 2023 c.-à-d. qu'un contrôle doit être effectué non seulement chez l'amateur mais aussi auprès de la société enlogeuse.

13.9 Formulaires de contrôle pour les lieux de lâchers en Belgique et en France

→ obligation de faire des photos du lieu de lâcher, établir un rapport et signature du constat en cas d'infraction par le convoyeur concerné

13.10 Proposition de la Fédération Française d'organiser un concours franco-belge sur Brest en 2025

→ Cette proposition est acceptée. Les dispositions pratiques seront établies en concertation avec l'organisateur concerné.

Qui peut participer ?

- Les colombophiles belges et ceux du Grand-Duché de Luxembourg
- Les colombophiles du Sud de la France
- Les colombophiles espagnols : côté Pays Basque

Organisateur belge ?

- Union Brabançonne

Date ?

- Le week-end du concours d'Agen ou
 - Le week-end du concours de St Vincent
- Mais avec un lâcher le samedi

Limitation du nombre de pigeons ?

- 7 pigeons

Distance Minimale ?

- 560 kms

**13.11 Concours de petit demi-fond en 2024**

→ Tous les concours de petit demi-fond sont organisés en 2024 à 2-jours de panier

Une province a la possibilité d'enloger à un jour de panier, mais dans ce cas, les résultats ne seront pas pris en considération pour les championnats nationaux 2024 .

B/ CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024

→ Maintien de 4 prix pour le championnat national « as-pigeon grand demi-fond vieux » et « as-pigeon grand demi-fond yearlings »

→ Pour le championnat national « **as-pigeon fond vieux** » – plus question des étapes qui doivent obligatoirement être pris

Mais **ajouter que** :

- si l'on prend deux concours de Limoges, le concours de Tulle ne peut pas être pris comme troisième concours pour ce championnat ;
- si l'on prend deux concours de Tulle, le concours de Limoges ne peut pas être pris comme troisième concours pour ce championnat ;
- si l'on prend un concours de Limoges et un concours de Tulle, le troisième concours pour ce championnat ne peut pas être un concours de Tulle ni un concours de Limoges.

→ Tulle du 03/08/2024 est uniquement autorisé dans le championnat national de fond et pas dans 2 différentes disciplines (grand demi-fond et fond), comme c'était initialement prévu

→ **Proposition de modification du championnat national JEUNESSE – ajout du texte en gras**

- Le Championnat National pour les JEUNES : réservé exclusivement aux amateurs de 12 ans à 25 ans (date référence 01/04/2024) qui peuvent prouver qu'ils pratiquent le sport colombophile d'une manière TOUT À FAIT INDÉPENDANTE et qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'un colombier existant. **Pour cette catégorie d'âge, chaque membre du tandem, tridem, ... doit entrer dans cette catégorie d'âge.**

À remporter avec le 1er marqué sur 5 concours au choix de l'amateur, avec une distance totale de minimum 500 km (distance colombier amateur) dans des concours organisés durant la période allant du 6 mai 2023 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national.

Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

→ **Nouveau championnat national sur les concours RFCB :**

à remporter avec les trois premiers pigeons marqués par catégorie sur les résultats zonaux. En cas d'égalité de points, le coefficient sera pris en compte.

Dénomination du championnat :

	G	rote	Prijs	
KBDB				RFCB
		rand	Prix	

→ **Publication des résultats provisoires**

Les classements provisoires (avec les tableaux récapitulatifs de tous les prix remportés par championnat et par amateur classé) seront publiés sur le site internet RFCB www.rfcb.be fin septembre/début octobre 2024.

Les amateurs/pigeons effectivement classés par championnat **ainsi que 10 réserves par championnats** seront publiés au résultat provisoire.

→ **Division du championnat national de vitesse en un championnat de « petite vitesse » et un championnat de « grande vitesse »**

Cette proposition est refusée.

→ **Décision de l'AGN du 20/10/2023** : Les concours provinciaux et interprovinciaux de grand demi-fond (c'est-à-dire les concours plus loin que les concours de petit demi-fond prévus régulièrement et en dessus du fond) compteront, en 2024, pour le championnat national de grand demi-fond et plus pour le championnat national de petit demi-fond.

Cette décision est annulée et modifiée comme suit :

Les concours provinciaux et interprovinciaux de grand demi-fond (c'est-à-dire les concours plus loin que les concours de petit demi-fond prévus régulièrement et en dessus du fond) compteront pour le championnat national de petit demi-fond.

→ Utilisation d'un seul numéro de résultat soit le concours principal, soit d'un doublage, mais toujours le même pour la vitesse ainsi que pour le petit demi-fond

Cette proposition est acceptée.

→ L'EP de la Flandre occidentale a également introduit la proposition que pour les disciplines de vitesse et de petit demi-fond, l'amateur est obligé de toujours enloger dans la même société.

Cette proposition est acceptée.

→ EXCEPTIONS

Si le championnat national de vitesse est scindé en un championnat de petite vitesse et un championnat de grande vitesse, il n'y pas de problème pour toujours enloger dans la même société.

Si le championnat de vitesse n'est pas scindé en petite et grande vitesse, certaines sociétés enloge uniquement la petite vitesse et d'autres uniquement la grande vitesse. A ce moment-là nous devons prévoir une exception.

Si les concours provinciaux de grand demi-fond compte pour le championnat national de petit demi-fond, une exception doit également être prévue. A ce moment-là, l'amateur a droit à deux numéros de société si sa société n'enloge pas les concours provinciaux et il peut toujours avoir deux numéros de résultats différents étant donné que les ententes sont différent sur ces concours provinciaux que pour les concours de petit demi-fond.

Une exception doit également prévue pour les amateurs qui enlogent dans une société et que cette dernière cesse ses activités dans le courant de la saison sportive.
